

BAC PRO TCV ANIMALERIE
Technicien Vente Conseil en Animalerie
(3 ans)**CONDITIONS D'ADMISSION**

Sur dossier et entretien de motivation :

- Sortie de 3^{ème}
- Sortie de CAP, CAPa, BEP
- Sortie de Seconde Générale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Développer son sens des relations de l'accueil, du service et du conseil
- Maîtriser les démarches technico-économiques et financières d'une entreprise
- Acquérir l'ensemble des compétences techniques et commerciales afin d'assurer le métier de vendeur en animalerie
- Maîtriser des compétences nécessaires à l'entretien des animaux
- Acquérir des méthodologies, des connaissances, et des compétences professionnelles par la pratique professionnelle

ORGANISATION PEDAGOGIQUE**Modules d'enseignements Généraux (+/- 14h/semaine)**

- Français, Documentation, Histoire/Géographie
- Anglais, Informatique, Education socioculturelle,
- Mathématiques, Biologie/Ecologie, Physique/Chimie
- E.P.S. • Suivi individualisé en seconde (méthodologie, mise à niveau)

Modules Professionnels (+/- 13h/semaine)

- Sciences économiques, Gestion de l'entreprise, Comptabilité, Mercatique
- Gestion commerciale, Technique de vente
- Connaissance des animaux (poissons, reptiles, oiseaux, rongeurs...)
- Réglementation
- Stages santé et développement durable

**Modules à l'Initiative de l'Etablissement
(+/- 4h/semaine)**

- Bassins de jardins
- Module d'Adaptation Professionnelle (Chiens et chats)
- Travaux Pratiques dans l'animalerie pédagogique (entretien pendant les congés)
- Situations pluridisciplinaires
- Un voyage d'études en France ou à l'étranger avec des actions de financement



Périodes de formation en milieu professionnel

22 semaines (5 semaines pendant les vacances) :

- 6 semaines en Seconde
- 16 semaines en Première et Terminale

Stage principal dans le secteur « animalerie » pour préparer un rapport d'examen.
Possibilité de stages d'ouverture, notamment à l'étranger.

OBTENTION DU DIPLÔME

Le Bac Pro T.C.V. est délivré pour :

- 50 % en épreuves obligatoires passées en contrôle continu
- 50 % en épreuves terminales

Le Bac Pro permettra la délivrance du Certificat de capacité pour la vente des animaux d'espèces non domestiques, grâce à l'obtention de 2 épreuves obligatoires.

Les élèves engagés dans le cycle de 3 ans peuvent obtenir le BEPA au cours des classes de Seconde et Première.

DÉBOUCHÉS**Poursuite d'études :**

- BTS Technico-commercial
- BTS M.U.C. (Management des Unités Commerciales)
 - Formation de Soigneur-animalier
 - Ecoles d'auxiliaire vétérinaire...

Vie active :

- Vendeur animalier
 - Responsable de rayon animalerie
 - Représentant d'aliments, de produits et d'accessoires spécifiques en animalerie...
 - Vendeur-conseil dans les structures commerciales diverses autres qu'animalerie (alimentaire, sport, bricolage, vêtements...)



L.E.P.R.P. JEANNE ANTIDE

55, impasse du Brévent

74930 REIGNIER

04 50 43 87 65

reignier@cneap.fr

www.lyceejeanneantide.fr